



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/L-economie-distributive-et-le>

L'économie distributive et le commerce international

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1935 à 1968 - Année 1968 - N° 648 - avril 1968 -

Date de mise en ligne : dimanche 22 octobre 2006

Date de parution : avril 1968

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Des lecteurs demandent ce que devient le Commerce International en Economie distributive. La Grande Relève a souvent répondu à cette question, mais revenons-y une fois de plus.

C'est simple : sous sa forme actuelle, le Commerce International disparaît. Cependant une nation ne produit-elle pas rarement tout ce dont elle a besoin ? Sans nul doute, mais elle se procurera ce qui lui manque au moyen du troc : marchandise contre marchandise. Notre Commerce international s'inspire encore du « mercantilisme », imaginé par Colbert (1619-1683), à l'époque où il établissait en France des douanes régulières. C'est pourquoi le « mercantilisme » est souvent appelé « Colbertisme » en hommage à son inventeur. Quelques mots sur son fonctionnement :

Il repose sur le principe que la monnaie, alors or et argent, est la vraie richesse d'un pays. En foi de quoi, le Commerce International doit lui en procurer. D'où la conséquence qu'une nation doit exporter plus de marchandises qu'elle n'en importe, parce que l'excédent des exportations sur l'importation lui sera payé en or ou en argent, ce qui augmentera la richesse de la nation. Ainsi, pour prendre un exemple, si la France exporte en Angleterre pour 3 milliards de marchandises et n'en importe que pour 2 milliards, l'Angleterre lui versera 1 milliard en or ou en argent. On dit alors que la balance commerciale de la France est favorable puisque la France s'est procurée 1 milliard d'or ou d'argent.

Si au contraire les exportations de la France ne couvrent qu'en partie ses importations, nos « experts » poussent des cris de paon.

Et cependant la nation n'étant qu'un agrégat de famille, qui oserait soutenir qu'une famille s'enrichit s'il sort de chez elle plus de marchandises qu'il n'en rentre ? Avec ce beau raisonnement, il faut souhaiter qu'il sorte de la France tout ce qu'elle a produit. Elle serait alors riche comme Crésus, mais les Français crèveraient de faim et de froid.

En réalité ce sont de ses importations qu'un pays ne peut se passer. Sans elles, la France serait privée de cuivre, de coton, de laine, de café, de thé, de citrons d'oranges, de bananes, de poivre, de cannelle etc. Que deviendraient la Suisse et l'Italie qui ne possèdent ni fer ni charbon ? N'avons nous pas souffert au cours des deux guerres mondiales, de la privation presque complète de la plupart de nos importations ? Et le blocus de l'Allemagne n'a-t-il pas largement contribué à sa défaite ? Or notre grand souci est aujourd'hui d'exporter le plus possible de nos produits, au point que l'Etat subventionne, avec l'argent des contribuables, la plupart des produits que nous réussissons à exporter, ce qui revient à fournir gracieusement aux étrangers jusqu'à 50 % de la somme qu'ils auront à dépenser s'ils daignent consommer nos produits.

Le bon de l'affaire, c'est que les « espèces » précieuses, or et argent, ne circulent plus dans aucune nation industrialisée !

Le Commerce International a réussi jusqu'ici à conserver la monnaie or pour les règlements de pays à pays, mais voici que l'or n'existe plus en quantité suffisante. Les Américains cherchent bien à lui substituer leur dollar, mais c'est montrer un peu trop le bout de l'oreille... Supposons l'Economie Distributive en vigueur dans les principales nations du monde. Comment s'effectueraient les échanges de pays à pays ? Tout simplement par la voie du troc : marchandises contre marchandises.

Il est alors nécessaire que chacun des deux pays ait besoin d'une certaine quantité des produits de l'autre. Dans ce cas, chaque pays ouvrira à l'autre le crédit correspondant à la valeur des produits qu'il souhaite recevoir de l'autre. Si la France et l'Italie s'entendent pour troquer une certaine quantité de leurs marchandises réciproques, la France ouvrira un crédit en francs à l'Italie, et l'Italie ouvrira un crédit en lires à la France. Il ne suffira donc que ces deux pays se mettent d'accord sur le taux du change de leurs deux monnaies et le tour est joué.

Précisons que cette procédure n'est pas nouvelle. Elle a été employée avec le plus grand succès par le Docteur Schacht à la fin de la seconde guerre mondiale. C'est grâce à elle qu'il a pu reconstituer l'économie allemande avec un si beau succès que l'Allemagne de Bonn a pu reconstituer la plus puissante armée de l'Europe occidentale... alors que la France n'a encore signé avec elle qu'une simple convention d'armistice. Bien joué, n'est-il pas vrai ?

N'oublions pas que dans les contrats de troc que signa le Docteur Schacht avec toutes les nations dont il avait besoin des marchandises, la monnaie allemande prit une dizaine de valeurs différentes.

Est-il besoin d'ajouter que, pour pratiquer cette politique, une nation est obligée d'établir le contrôle des changes ?